|  |  |
| --- | --- |
|  | Agence fédérale des médicaments et des produits de santé Federaal agentschap voor geneesmiddelen en gezondheidsproductenEurostation II – Place Victor Hortaplein 40/401060 Brussel-Bruxelles  |

Management Support

|  |
| --- |
| **COMITÉ DE TRANSPARENCE 67 – PROCÈS-VERBAL**  **14.09.2017 – 8E363 – 10h** |

**1. Approbation de l’ordre du jour**

# La présidente souhaite la bienvenue à tous et souhaite ajouter quelques points à l'ordre du jour :

- mise à jour du budget 2018, à ajouter au point 3 ;

- mise à jour relative au possible mécanisme en matière de flexibilité de recrutement par l'AFMPS (à ajouter au point 3), à joindre au point 7 ;

- point divers : mise à jour concernant les plans de déménagement de l'AFMPS ;

Un membre souhaite aborder la question de la ministre de la Santé concernant le *business proces re-engineerin*g (cf. question parlementaire) dans les points divers.

Un membre avait souhaité une explication au point 7 concernant les mesures relatives au mécanisme de remboursement pour le secteur des dispositifs médicaux.

# *L'ordre du jour est approuvé, avec les ajouts indiqués ci-dessus.*

**2. Approbation du rapport de la réunion du 23.05.2017**

La présidente parcourt page par page le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2017 et donne l'opportunité aux membres de formuler des remarques.

# *Le rapport de la réunion du 23 mai 2017 est approuvé.*

**3. présentation des données produites par le nouveau « zbb reporting tool »**

L’agence parcourt les slides de la présentation qui a préalablement été transmise aux membres.

En résumé, l'aperçu des dépenses et des recettes est étoffé par :

* la méthode de calcul (estimation, montant réel) et éventuellement des corrections appliquées ;
* le montant budgétisé (afin de permettre l'année prochaine une comparaison avec le montant réalisé).

**PREVISIONS 2018 APRES V1 LOI FINANCEMENT / 7. État d'avancement de la législation sur le financement**

Quelques slides sont distribués pendant la réunion. Un excédent d'environ 3 millions par rapport au budget apparaît dans l'application des dispositions de la loi de financement. Une proposition d'approche en trois parties est soumise aux membres.

Un membre insiste pour que la loi soit publiée à temps et émet la suggestion d'une communication/séance d'information à l'attention des entreprises. L’AFMPS estime que si l'avant-projet est approuvé en première lecture du conseil des ministres, nous pouvons partir du principe que les montants sont définitifs.

Les membres du Comité ont approuvé l'approche proposée. L'avant-projet des dispositions diverses en matière de santé sera adapté en ce sens.

La présidente souhaite inscrire à l'ordre du jour du comité l'état d'avancement de la loi dispositions diverses 5 comme point récurrent.

**4. réalisations plan de management 2017 : 1er semestre**

L’AFMPS explique le but des tableaux envoyés. Ceux-ci ne comprennent pas toutes les lignes du plan de management, ce qui ne signifie pas quelque chose n'a pas encore été réalisé pour les lignes non indiquées. L'accent est mis sur les objectifs dont la réalisation était prévue au plus tard fin juin et pour lesquels une distinction a été faite entre les priorités de la ministre et les autres objectifs. En ce qui concerne les objectifs ayant pour délai le 3e ou 4e trimestre, seuls ceux faisant partie des priorités de la ministre et pour lesquels les points critiques ont déjà été fixés sont indiqués.

La présidente propose que les éventuelles questions relatives à l'avancement des divers objectifs soient adressées aux divisions concernées.

**5. plan de management 2018-’19 : METHODE DE TRAVAIL ET PLANNING**

L’AFMPS donne une explication orale concernant la méthode de travail et le planning prévu pour le plan de management 2018-19.

Le plan de management 2017 de l'AFMPS indique comme objectif que, fin 2017, un plan de management pour 2018-2019, avec budget associé, doit être soumis à la ministre. Le plan comprendra également un volet « *core business* » (groupé par groupe d'outputs pour lesquels l'AFMPS a des informations concernant les recettes).

Fin août, les activités relatives au plan de management 2018-19 ont été lancées.

Un premier projet avec des objectifs identifiés au moyen de diverses sources (pactes avec les différents secteurs, le plan de management 2017, les améliorations proposées par Deloitte à la suite de l'exercice ZBB, etc.) a été transmis aux cinq entités en leur demandant de le compléter et de le concrétiser d'ici fin septembre. Le plan sera ensuite affiné et le lien établi avec le budget. Le 22 novembre, le plan de management sera présenté au Comité de transparence.

**6. validation 15 processus sélectionnés par le comité d’audit pour rapportage au comité de transparence**

Les quinze processus proposés par le comité d'audit sont encore présentés. Ceux-ci constitueront dorénavant la base du rapportage au comité de direction, moyennant toutefois l'ajout de trois à quatre processus supplémentaires. Afin de ne pas dupliquer les exercices, ce set de maximum vingt processus sera également utilisé pour le rapportage au Comité de transparence. Les KPI de l'ensemble des processus seront également revus par l'AFMPS et présentés lors d'un prochain comité.

**8. DIVERS**

- Le point divers « mise à jour déménagement » est reporté à la réunion du 25 octobre.

- Comme réponse à une question parlementaire en annexe, la ministre annonce un *business process re-engineering* à l'AFMPS.

L’AFMPS a déjà discuté de cela avec la cellule stratégique et il ressort que le but n'était de la ministre n'était pas d'effectuer un BPR en tant que tel à l'AFMPS mais bien de tirer des leçons d'un exercice ZBB et de travailler aux points d'amélioration proposés par Deloitte. L'AFMPS présentera les actions nécessaires à cet effet.

La présidente remercie les personnes présentes et clôture la réunion à 12h36.